

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 14 Avril 1871.)

Le Conseil fédéral a modifié comme suit l'article 89 du règlement de transport des postes suisses concernant le transport de voyageurs surnuméraires :

« Sur les services à un cheval ou pour les services à deux chevaux non accompagnés d'un conducteur, lorsque le siège de la voiture est à deux places, un seul voyageur surnuméraire pourra être admis à s'asseoir à côté du postillon; il aura alors à payer le prix ordinaire. »

Par l'entremise de la Légation française près la Confédération suisse, le Conseil municipal de la ville de Belfort a adressé au Conseil fédéral une lettre dans laquelle la Municipalité, au nom de toute la population, exprime envers la Suisse les sentiments de profonde reconnaissance pour les services de toute nature qu'elle a si généreusement rendus pendant et après le siège à la ville de Belfort et aux campagnes environnantes. En terminant, le maire de Belfort ajoute que les sentiments de la plus entière sympathie et du dévouement le plus sincère demeureront à jamais gravés dans le cœur des citoyens d'une ville qui a été si douloureusement éprouvée.

(Du 17 Avril 1871.)

Mr. Arnold *Courant*, négociant à Berne, a obtenu du Conseil fédéral l'exéquatur en qualité de Vice-Consul du Brésil à Berne.

Le Conseil fédéral a nommé Mr. Constant *David*, capitaine d'état-major, de et à Correvon (Vaud), en qualité de major du bataillon de carabiniers N° 15 en remplacement de Mr. Edouard *Lamotte* à Genève qui a refusé sa nomination.

(Du 19 Avril 1871.)

La Légation suisse à Florence a annoncé par télégramme du 15 courant au Conseil fédéral que le Gouvernement royal italien a levé le ban décrété contre le bétail venant de Suisse et qu'il a publié cette décision dans la Feuille officielle.

Par note du 17 courant le Ministère des Affaires étrangères du Grand Duché de Bade a fait savoir au Conseil fédéral que le Ministère grand-ducal de l'Intérieur a ordonné le ban contre le bétail venant de Suisse, par le motif que la peste bovine a éclaté dans le Canton de Soleure.

(Du 21 Avril 1871.)

Par office du 18 courant le Conseil exécutif du Canton de Soleure a annoncé au Conseil fédéral qu'une pièce de bétail (veau) atteinte de la peste bovine à *Schöngrun* près Soleure a été immédiatement abattue.

Le Conseil fédéral a répondu au Gouvernement de Soleure qu'il a pris acte de sa déclaration, mais qu'à dire d'expert il est fort douteux que le cas signalé ait été réellement un cas de *peste bovine*.

Le Chevalier *de Cortina*, actuellement Ministre résident d'Espagne, a, par note du 5 Mars dernier, remis au Conseil fédéral les nouvelles lettres de créance que Sa Majesté le Roi d'Espagne lui a délivrées le 6 Janvier de cette année et par lesquelles il a été nommé son Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près la Confédération suisse.

Depuis le départ de Mr. le prince *Caraman*, Mr. Amédée *van den Nest* est Chargé d'affaires ad interim de Belgique à Berne.

Le Conseil fédéral a nommé :

le 17 Avril 1871)

Commis de poste à Lucerne : D^{lle} Nina *Sigris*, aspirante postale, de et à Lucerne :

» » » St. Gall : » Joseph *Seiz*, de Rheineck (St. Gall), aide postal à Rorschach;

Buraliste postal à Villmergen : » le lieutenant Pierre *Koch*, de et à Villmergen (Argovie);

(le 21 Avril 1871)

Télégraphiste à St. Gall : Mr. Jacques *Germann*, de Hugels-
hofen (Thurgovie), aspirant
télégraphiste, à St. Gall.

Rectification.

A page 523 ci-devant lisez *Gottwald Vogt*, au lieu de *Vogel*.

INSERTIONS.

Mise au concours.

Par ordre du Département militaire suisse, un concours est ouvert pour la fourniture de pièces d'arme pour 15,000 fusils à répétition.

Les dispositions de détail concernant les diverses pièces d'arme, l'époque des livraisons, etc., ainsi que les modèles sont déposés au bureau de l'Administration soussignée où il en peut être pris connaissance et à laquelle les soumissions par écrit, cachetées et affranchies doivent être adressées d'ici au 6 Mai prochain.

Berne, le 17 Avril 1871.

Administration du matériel fédéral de guerre.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1871
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.04.1871
Date	
Data	
Seite	537-539
Page	
Pagina	
Ref. No	10 061 873

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.